

Dossier de presse

L'actualité du service Transports et Mobilité

TRANSPORTS SCOLAIRES

1. Contexte

À compter de septembre 2023, la compétence Transports scolaires sera assurée par Tulle agglo sur son territoire.

Jusqu'à présent, l'acheminement des écoliers, collégiens et lycéens de l'agglo de leur domicile vers leur établissement scolaire était assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine. Désormais, c'est Tulle agglo - en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) - qui organisera ce service sur son territoire.

Au total, ce ne sont pas moins de **2 000 élèves** qui seront transportés quotidiennement sur **78 lignes** pour se rendre dans **43 établissements scolaires** du territoire communautaire.

2. Premier bilan

Les inscriptions aux Transports scolaires de Tulle agglo ont ouvert le 1^{er} juin dernier.

À ce jour, le service Transports et Mobilité a reçu **757 demandes**, ce qui correspond à environ **1/3 des effectifs**.

Le service Transports et Mobilité a également reçu **320 appels téléphoniques** et près de **200 mails**.

3. Rappel

Jusqu'au **20 juillet**, les frais de dossier sont offerts.

L'inscription en ligne est à privilégier pour un traitement plus rapide du dossier.

Elle se fait sur : **transports-scolaires.tulleagglo.fr**

La procédure d'inscription en ligne :

1. Je crée un compte.
2. Je complète ma demande en ligne pour chaque enfant et je joins mes pièces justificatives (dernier avis d'imposition, photos d'identité, etc).
3. Le service Transports et Mobilité valide mon dossier si tout est conforme.
4. Je paie en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.
5. Je reçois la carte papier de chacun de mes enfants à mon domicile.

Remarque :

Si l'inscription en ligne n'est pas possible, un dossier papier peut être retiré à la Maison de l'Habitat et de la Mobilité à Tulle, sur rendez-vous. Le paiement pourra alors se faire en espèces, par carte bancaire ou par chèque (en une seule fois).

MOBILITÉ DOUCE

L'agglo à vélo, la matinée de la mobilité douce

En tant qu'AOM, Tulle agglo tend à promouvoir toutes les formes de mobilité en complément de la voiture individuelle.

En plus du transport urbain et du transport à la demande, l'agglo souhaite encourager la pratique du vélo en proposant des solutions complémentaires qui pourraient bénéficier à tous les habitants du territoire communautaire.

Plusieurs actions ont déjà été mises en place en ce sens :

- Un conventionnement avec l'association À Bicyclette qui s'occupe de louer des vélos aux particuliers, de proposer des ateliers de réparation et de mener des actions de sensibilisation aux mobilités douces.
- Les opérations chèque VAE.

Le service Transports et Mobilité propose un nouvel événement le **mercredi 12 juillet, de 9h à 14h** lors du marché de la cathédrale : une matinée pour promouvoir les mobilités douces et actives.

Les animations de la matinée :

- Réparation de vélos par À Bicyclette
- Présentation de vélos pliants, de ville ou électriques par À Bicyclette et des velocistes partenaires
- Possibilité de tester des vélos électriques sur différents trajets dans Tulle
- Informations sur les aides de l'État pour l'achat d'un vélo par la DDT
- Prévention par la Sécurité routière
- Prévention santé par l'ARS
- Informations sur le réseau TuT agglo par Transdev

Cet événement est organisé en partenariat avec : la Préfecture de la Corrèze, la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Sécurité routière, l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Tulle, Transdev, l'association À Bicyclette.